

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du lundi 24 janvier 2022 à 20h00

### Convocation en date du 18 janvier 2022

Présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CÉCINAS Quentin, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Absents excusés : Mme JACQUOT Tania donne procuration à M. GROJEAN Olivier, M. CAMUZET Frédéric donne procuration à M. MERCET Daniel

Secrétaires de séance : MM. LOLLIOT Jean Pierre et MERCET Daniel

Ouverture de séance : 20H00

Levée de séance : 22h00

### I. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2021

Avec la convocation il était joint le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Vote de l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2021 :

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

### II. Droits de préemption

Vente de la parcelle ZL 67 (entre 6 et 10 route de Molay) entre Mme BONGAIN Geneviève et Mr et Mme PERRON Jacques.

Prix 52 000€

Vote pour préempter sur la vente entre Mme BONGAIN Geneviève et Mr et Mme PERRON Jacques.

Nombre de voix :

POUR	0	CONTRE	14	ABSTENTION	0
------	---	--------	----	------------	---

Vente de la propriété sise au 3 rue du Bois entre Mme MONCHEL Eveline et Mme PATENAT Sandrine.

Prix : 16 000€

Vote pour préempter sur la vente entre Mme MONCHEL Eveline et Mme PATENAT Sandrine.

Nombre de voix :

POUR	0	CONTRE	14	ABSTENTION	0
------	---	--------	----	------------	---

Vente de la parcelle ZD 173 (en face 6 ruelle des Merles) entre Mr GUENON Gilles et M. VIALATTE Alexandre.

Prix : 32 000 €

Vote pour préempter sur la vente entre Mr GUENON Gilles et M. VIALATTE Alexandre.

Nombre de voix :

POUR	0	CONTRE	13	ABSTENTION	1
------	---	--------	----	------------	---

### III. Désaffiliation de la communauté d'agglomération du Grand Dole au Centre de Gestion

M. le Maire rappelle que nous avons reçu un courrier du C.D.G (Centre De Gestion) pour nous signaler que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a sollicité sa désaffiliation du C.D.G. Le courrier du C.D.G signale que cette désaffiliation ne changera pas les taux de cotisations. Nous devons voter pour cette désaffiliation.

Vote pour accepter la désaffiliation de la communauté d'agglomération du Grand Dole au Centre de Gestion :

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

### IV. Remboursement GROUPAMA

M. le Maire rappelle que nous avons reçu un remboursement de 518.59 € de la part de GROUPAMA concernant un bris de glace sur un tracteur le 14 janvier 2019

Vote pour accepter le remboursement de GROUPAMA :

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

### V. Groupement d'achat d'électricité

M. le Maire rappelle que nous avons reçu une proposition du S.I.D.E.C. pour adhérer à un « Groupement d'achat énergies ELECTRICITE ». C'est un projet porté par les huit syndicats départementaux d'énergie de Bourgogne Franche-Comté. Après discussions, il est choisi de retenir l'option avec 30% d'électricité verte. Cette mutualisation des besoins pourrait entraîner environ 13% d'économies en électricité.

Vote pour accepter l'adhésion au groupement d'achat d'électricité proposé par le S.I.D.E.C. :

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

### VI. Plan de gestion de la forêt communale 2022-2041

M. le Maire rappelle que les techniciens de l'O.N.F. Arnaud DELAMARRE et Robin BOIRAL ont présenté le plan de gestion à 20 ans (2022-2041) au conseil municipal lors d'une réunion en mairie le 15 décembre 2021. Dès que les conditions sanitaires le permettront nous organiserons une réunion publique avec les agents de l'O.N.F. pour présenter ce rapport aux personnes intéressées. Il y a environ 15 hectares à replanter dans les années à venir pour un coût d'environ 5 000 €/hectare.

Vote pour accepter le plan de gestion 2022-2041 présenté par l'O.N.F.

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

### VII. Cartes avantages jeunes 2022/2023

M. le Maire rappelle qu'en 2021, la municipalité a offert la carte « avantages jeunes » pour les jeunes du village de moins de 20 ans. Ce qui a représenté 43 cartes offertes. Cette carte peut être fournie aux jeunes de moins de 30 ans. Elle peut être vendue au prix de 8.00 € ou offerte. Comme en 2021, nous proposons d'offrir la carte pour les jeunes jusqu'à 20 ans (naissance entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 décembre 2021). Le coût de la carte pour la commune est de 7.00 €.

Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie avant le 30 juin 2022.

Vote la prise en charge de la carte avantages jeunes jusqu'à 20 ans :

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

### VIII. Réservation des salles par M.S.A. et A.D.M.R.

M. le Maire rappelle qu'en 2021, à la demande de Mme PETITJEAN Chantal, la municipalité a prêté gracieusement les salles à l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) pour ses ateliers Bons Jours qui se sont déroulés le mercredi de 14h à 16h en septembre et octobre.

Mme PETITJEAN Chantal renouvelle sa demande pour 2022.

- Ateliers de bien être avec la M.S.A. les mardis 22 février, 1<sup>er</sup>, 8 et 15 mars de 14h00 à 17h00. C'est la continuité de l'atelier mémoire dans le cadre des ateliers Bons Jours. Groupe de 10 personnes maximum
- Prévention aux arnaques et escroqueries dans le cadre des ateliers Bons Jours A.D.M.R. et la gendarmerie. Mercredi 9 février 2022 de 15h00 à 17h00. Grande salle polyvalente.

Ces ateliers s'adressent à nos aînés (+ 60 ans), le Maire propose de prêter gracieusement les salles.

Vote pour prêter gracieusement les salles pour ces ateliers A.D.M.R., M.S.A. et Gendarmerie.

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

### IX. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Le Maire informe son conseil qu'en attendant l'adoption du budget 2022, il doit être voté le quart du budget d'investissement de l'année écoulée afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissement immédiatement. M. MERCET présente les tableaux de calcul du quart.

#### Budget Principal

Compte	Libellé	Crédits votés	Décision Mod	Montant
D 20	Immobilisations incorporelles	30 000.00	0.00	30 000.00
D 21	Immobilisations corporelles	85 700.00	0.00	85 700.00
D 23	Immobilisation en cours	0.00	0.00	0.00
			Total	115 700.00
		Quart du budget	X 25%	28 925.00

#### Répartition :

Compte	Libellé	Montant
2313	Immobilisations en cours : construction	0.00
21318	Construction : autres bâtiments publics	14 000.00
2151	Installation matériel et outillage technique : Réseaux voirie	14 925.00

### Budget EAU

Compte	Libellé	Crédits votés	Décision Mod	Montant
D 20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
D 21	Immobilisations corporelles	95 048.00	0.00	95 048.00
D 23	Immobilisation en cours	0.00	0.00	0.00
			<b>Total</b>	<b>95 048.00</b>
Quart du budget			95 048.00	X 25% <b>23 762.00</b>

#### Répartition :

Compte	Libellé	Montant
2313	Immobilisations corporelles en cours : construction	0.00
213	Immobilisations corporelles : construction	0.00
215	Immobilisations corporelles : Installation matériel et outillage technique	23 762.00

Vote de l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite 28 925.00 € pour le budget principal et 23 762.00 € pour le budget eau

#### Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

## X. Tarif raccordement et consommation eau / assainissement

M. le maire rappelle que la municipalité gère les réseaux d'eau et d'assainissement. Nous devons revoir ces tarifs tous les ans pour les raccordements et les consommations.

#### Eau :

- Fourniture et branchement compteur d'eau (nouveau) 700.00 €HT
- Fourniture et branchement compteur d'eau (remplacement) 450.00 €HT
- Tarif horaire employé communal 25.00 €HT / heure
- Abonnement principal (au prorata du temps passé) 50.00 €HT / an
- Abonnement supplémentaire (au prorata du temps passé) 30.00 €HT / an
- Redevance eau 0.75 €HT / m<sup>3</sup>
- Lutte contre la pollution (taxe agence de l'eau) 0.28 €HT / m<sup>3</sup>

#### A la charge du propriétaire :

- Forage
- Fourreau
- Tuyau alimentation PE diamètre 25 mm
- Regard polyester isolant (Réf : coffret COMPOZIT 800) + pose en limite de propriété
- Branchement

#### A la charge de la commune :

- Collier de prise en charge
- Vanne de branchement
- Allonge
- Tête de bouche à clé
- Eau gratuite pendant un an pour les nouvelles constructions
- Pose du compteur + robinet + purge + tuyau PE diamètre 25 mm + gaine + filet

#### Assainissement :

- Taxe raccordement 400.00 €HT
- Tarif horaire employé communal 25.00 €HT / heure
- Part fixe (au prorata du temps passé) 50.00 €HT / an

- Redevance assainissement 0.70 €HT / m<sup>3</sup>
- Modernisation des réseaux (taxe agence de l'eau) 0.16 €HT / m<sup>3</sup>

A la charge du propriétaire :

- La tranchée et le raccordement jusqu'à la conduite (en accord avec la commune)

Vote pour les tarifs de raccordement et consommations eau et assainissement

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

## XI. Village fleuri

M. le maire rappelle la commission du village fleuri s'est réunie dernièrement. Nous avons plusieurs propositions. Mettre :

- 2 jardinières sur le muret à côté du puits
- 3 jardinières dans le puits
- 1 banc devant l'école
- Le bac à fleurs installé devant les salles polyvalentes devant l'école
- 3 jardinières dans la rue du moulin

Supprimer :

- Le juniperus situé devant la maison de M. Jean ROMAND
- La barrière derrière le parterre « RAHON »

La commission village fleuri a proposé d'inscrire Rahon au concours des villages fleuris.

Vote pour accepter les propositions de la commission du village fleuri

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

## XII. Questions diverses

### 1. Décorations de fin d'année 2021

M. le maire rappelle que les décorations de fin d'année ont été installées le 2 décembre 2021 pour être démontées le 8 janvier 2022. Nous remercions encore l'atelier des Pies Créatives du foyer rural pour son investissement dans ce projet. Nous avons déploré quelques dégradations et le vol de plusieurs décorations.

La remise des prix des décorations les plus originales a eu lieu le samedi 8 janvier. Ce n'est pas une récompense mais un remerciement pour participer à la décoration de notre village.

Les personnes retenues (il n'y a pas de classement) : DUCLOUX Daniel, DUCLOUX François, FRANCK Thierry et VALLOT Florian

Les élus se réuniront prochainement pour définir les décorations lumineuses pour 2022 afin d'établir le budget nécessaire.

### 2. Base adresses

M. le maire rappelle que M. PATENAT Pascal a mis à jour la base adresses de la commune. La commune de Rahon a publié sa Base Adresse Locale. Toutes les adresses sont certifiées. Dorénavant la commune de Rahon continuera à mettre à jour sa Base Adresse Locale dès qu'une délibération de nom de voie ou un Arrêté de numérotation auront été pris. La B.A.L. (Base Adresse Locale) sera publiée dans la B.A.N. (Base Adresse Nationale) ainsi, tout le monde aura la même base.

La Base Adresse Locale de Rahon, à jour, est consultable et téléchargeable sous ce lien :

<https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales/jeux-de-donnees/bal-39448>

Si un administré constate une modification à apporter, il faut écrire un courrier en mairie.

### 3. Vente des bois

M. le maire rappelle que la vente des bois s'est déroulée le 19 janvier. Il y avait 106 m<sup>3</sup> qui ont été vendus pour la somme de 23 556 €. Il faut retirer 12 % pour la gestion de l'O.N.F. Vu les cours du bois, il faudra voir avec le technicien de l'O.N.F. si l'on peut faire des coupes sanitaires en 2022 (chênes et douglas)

### 4. Association foncière

M. LOLLIOT Jean Pierre signale que la commune fournira 30 tonnes de GNT 0 /20 à l'A.F. (Association Foncière) de Rahon car l'A.F. entretient le chemin de l'Ile qui est normalement à la charge de la commune.

### 5. Fossé du Bief Madame

M. le maire rappelle que le fossé du Bief Madame est classé cours d'eau. Il appartient à l'A.F. (Association Foncière). Il faut rencontrer la police de l'eau et l'A.F. pour régler le problème d'entretien de ce fossé qui ronge les berges des propriétés riveraines.

### 6. Ventes de terrains au lieu-dit « Les Glairons »

M. BOURGES Jean Marc fait le bilan de ses démarches pour acquérir les terrains au lieu-dit « Les Glairons ». En plus du coût d'achat, il faudra prévoir un budget pour dépolluer les terrains (stockage de matériels divers). Après discussion, il est décidé de demander à l'association « Dole Environnement » de venir présenter son projet. Ce point sera ajouté au prochain conseil municipal.

### 7. Benne à déchets verts

M. BONGAIN Cédric signale qu'il a dû intervenir pour éteindre un départ de feu dans la benne à déchets verts. M. le maire rappelle que depuis un an, c'est la quatrième fois qu'il y a un début d'incendie dans cette benne. Certaines personnes déposent des cendres avec des braises dans cette benne. Est-ce que ce sont des actes inconscients ou malveillants ? Nous ferons un rappel dans notre prochaine information municipale et sur les réseaux sociaux.

### 8. Elections en 2022

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022

Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin 2022

Les inscriptions sur les listes électorales seront closes le 4 mars 2022 pour les élections présidentielles.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 7 mars à 20h00.**

